



Carte vie privée et familiale à carte salarié ou commerçant

Par **uppm**, le **16/11/2011** à **03:03**

Bonjour, je suis marocaine, arrivée à paris dans le cadre d'un regroupement familial au mois de mai 2011. ma carte de séjour expire en mai 2011 mon mari marocain a une carte de séjour de 1 an il a une EIRL Il veut divorcer au mois de décembre 2011 que me conseillez de changer ma carte de séjour VPF en commerçant ou en salariée. tous mes frères vivent en france et ont de bonnes situations. ils sont français mes parents vont avoir une carte de séjour visiteur car ils veulent voir grandir leur 2 petites filles. n'est ce que parce biaise je peux obtenir la carte de séjour vie privée et familiale mon mari et moi meme n'avons pas pu avoir d'enfants c'est pour ca que je suis très attachée à mes nièces

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **04:22**

[citation] que me conseillez de changer ma carte de séjour VPF en commerçant ou en salariée. [/citation] quel est votre emploi en ce moment ? [citation] mari et moi meme n'avons pas pu avoir d'enfants [/citation] en moins d'un an ? Quelquefois, il faut plusieurs années, sans aucun problème, pour avoir des enfants.

Par **uppm**, le **16/11/2011** à **10:41**

nous sommes mariés depuis janvier 2008 le regroupement familial ayant mis du temps nous sommes ensemble depuis 2004 je pose la question pour savoir si je m'occupe plus de

monter un projet ou chercher un boulot de cadre dans la communication

Par **mimi493**, le **16/11/2011 à 14:42**

La communication ... c'est à la mode sauf qu'il y a pas mal de chomeurs dans le secteur et que les boites de com ça se démonte aussi vite que ça se monte. Pas sur que la Préfecture accepte le changement de statut (peut-être si vous présentez les deux derniers bilans et qu'ils sont largement bénéficiaires)

Par **uppm**, le **16/11/2011 à 14:54**

ou créer une entreprise dans les services à la personnernrou une sandwicheriernrnqu'en pensez vous?

Par **mimi493**, le **16/11/2011 à 15:20**

J'en pense que vous allez devoir prouver la fiabilité de votre projet et vu ce que vous dites, vous n'avez pas l'expérience ni la compétence professionnelle (sinon, vous n'envisageriez pas des secteurs si différents, on ne peut être pro en com, pro en restauration et pro en service à la personne).rnça risque de tiquer sec, il va falloir présenter des preuves de la viabilité financière